

Rue du Chêne - Rue de la Bergerie - Rue des Pommiers  
Parcelles cadastrées en section B n° 125, 127, 128, 129, 130 et 983

PERMIS D'AMENAGER  
Règlement graphique



Assiette du permis d'aménager

**AMEX** architecte urbaniste  
Société AMEX  
10 rue de la Bergerie - 27000 VAUVRAY  
T. 02.35.35.00.21

**AGÉSE** géomètre-expert  
10 rue de la Bergerie - 27000 VAUVRAY  
T. 02.35.35.00.21

**SCORER** Agence Normande  
10 rue de la Bergerie - 27000 VAUVRAY  
T. 02.35.35.00.21

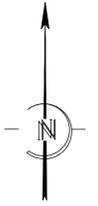
**ECOTONE INGENIERIE**  
10 rue de la Bergerie - 27000 VAUVRAY  
T. 02.35.35.00.21

**ARC-IN-TERRA** Architecte de Paysage  
10 rue de la Bergerie - 27000 VAUVRAY  
T. 02.35.35.00.21

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ESQ	A	Édition initiale	18/09/19
AVP	B	Modification	03/02/22
PRO	C	Modification	25/07/22
DCE	E		
EXE	F		
...	G		

Échelle : 1/500ème  
Dossier n° 190716

NOTA : Système de coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC60)  
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1969



**LEGENDE :**

- acrotère existant
- Solivage + carreaux
- mur
- strada
- travaux
- 21.00m
- Polyligne cadastrale
- application cadastrale
- bonne ancienne
- bonne nouvelle
- coprofit (brique)
- coprofit (brique en terre)
- travaux en cours
- couloir de réseau terrain existant
- avant travaux (cote au NGF)
- cote de réseau terrain existant
- avant travaux (cote au NGF)
- polygone d'empêchement des fouilles archéologiques

**LEGENDE RESEAUX :**

- Régard de branchement 40x40 (longeur totale)
- Chemin
- Coffret de comptage électrique sur socle de type "CEE"
- Cabletasse
- Régard de branchement eaux usées
- Régard de branchement eaux pluviales

**LEGENDE IMPLANTATION REGLEMENTAIRE :**

- Zone constructible
- Arrière au sol
- Passerelles couvertes obligatoires - Aire de stationnement
- plancher non classé (indiqués à la charge de l'acquéreur)

**LEGENDE PROJET :**

- Chaussée à stationnements en enrobé noir
- Plancher surélevé en enrobé brun
- Travaux en enrobé brun
- Séjour
- Surfaces traitées en stabilisé
- Côte projet

**LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :**

- Engazonnement
- Paves + bauxite
- Vallée à implémenter à la charge des acquéreurs
- voir PA10 et PA 5.2 pour les espaces verts

**LEGENDE FOUILLES :**

- Zone d'empêchement des fouilles archéologiques
- Zone d'empêchement des fouilles archéologiques réalisées (premier travaux)

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota\* : Les altitudes de la future voirie et des seuils d'entrée sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront être contrôlées après travaux.

Nota\*\* : La topographie reflète l'état du terrain avant travaux.

Nota\*\*\* : Les positions et l'alignement des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront être contrôlées après travaux.

Nota\*\*\*\* : Un massif drainant pour la gestion des eaux pluviales est à réaliser à la charge des acquéreurs (cf. règlement écrit PA 10.1).